

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 SEPTEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 21 septembre 2017

Délibération n° : 35-2017

Objet : Vente d'un véhicule à la SMACL assurances

Comme suite à un accident subi par le véhicule frigorifique du service de portage des repas à domicile, un Peugeot Partner acquis en 2001 et immatriculé DE 164 XN, l'expert de la SMACL, compagnie d'assurance auprès de laquelle l'ensemble du parc automobile du Centre Communal d'Action Sociale est assuré, a chiffré le montant des réparations à 6 851,94 € alors que la valeur « à dire d'expert » du véhicule est fixée à 3 600,00 €.

Le véhicule est donc classé économiquement irréparable, les réparations dépassant sa valeur.

En conséquence, la SMACL propose au CCAS de lui vendre le véhicule sur la base de la valeur « à dire d'expert », soit 3 600,00 €, montant duquel doit être déduite une franchise de 162,00 €.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la vente de ce véhicule au titre de l'année 2017 ;
- autorisent l'encaissement du produit de cette vente qui s'élève à 3 438,00 € et autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

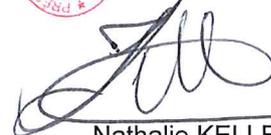
Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE

